



EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 12 avril 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « *Quelle politique municipale pour encadrer les services de livraison de plats à domicile ?* »;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de M. Ilias Panchard, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité renforce les contrôles effectués par l'inspection du travail Lausanne (ITL) dans les entreprises de livraison à domicile établies sur le territoire communal. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi douze avril deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :